

Ouvrir un compte bancaire au Costa Rica

*Fiche fournie par le cabinet d'avocat SBS Abogados, membre de la CCI France Costa Rica,
Juillet 2020*



L'ouverture d'un compte bancaire au Costa Rica est une étape incontournable dans votre projet d'investissement. Cette procédure n'est pas très compliquée, mais elle nécessite de rassembler de nombreux documents et de réaliser différentes formalités administratives.

En outre, chaque établissement bancaire peut avoir ses propres exigences, ce pourquoi, cette opération peut rapidement s'avérer fastidieuse. Néanmoins, les documents généralement nécessaires pour l'ouverture d'un compte sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Personne physique	Société personne morale
Documents obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie complète du passeport. • Informations et justificatif du domicile au Costa Rica (facture eau, électricité, téléphone). • Relevés des comptes bancaires à l'étranger (12 mois). • Preuve et justification de l'origine des fonds : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de travail ou attestation de la sécurité sociale le cas échéant. - Justificatif de retraite - Attestation de l'entité bancaire à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie complète du passeport de chaque gérant autorisé à gérer le compte. • Informations et justificatif du domicile social (facture d'eau ou d'électricité). • Copie des statuts de la société. • Extrait KBIS de la Société. • Attestation notariée des bénéficiaires finaux de la société. • Justificatif d'inscription de la Société au Bureau Fiscal (D-140). • Relevés des comptes bancaires à l'étranger (12 mois), soit de la société mère soit des associés majoritaires (souvent en version électronique). • Preuve de l'origine des fonds : (Ex.) <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif d'épargne ou de retraite des associés à l'étranger. - Attestation de fonds émise par l'entité bancaire à l'étranger. - Attestation apostillée du document de vente d'un actif à l'étranger. • Prévisionnel avec description du projet d'investissement ou d'expatriation, y compris la nature et volume des opérations bancaires envisagées (agent comptable local).

Documents conseillés	<ul style="list-style-type: none">• Attestation bancaire prouvant le fonctionnement correct du compte dans la banque du pays d'origine.• Recommandations de tierces personnes au Costa Rica	<ul style="list-style-type: none">• Attestation bancaire prouvant le fonctionnement correct du compte dans la banque du pays d'origine.• Recommandations de tierces personnes au Costa Rica.
Dépôt initial	<ul style="list-style-type: none">• Varie entre 50 € et 150€	<ul style="list-style-type: none">• Varie entre 150 € et 500€

La Banque vous fournira des formulaires à compléter avec vos informations personnelles et une description des activités liées à l'origine des fonds. Vous devrez également fournir la description du projet d'investissement ou d'expatriation au Costa Rica, ainsi que la description de la nature et volume des opérations bancaires envisagées.

Les Banques locales offrent des comptes bancaires en monnaie nationale (*colones*) ou en *dollars* américains ; des comptes en euros sont aussi disponibles dans certaines entités bancaires.

Contact:

David SOLANO ORTIZ. Cabinet SBS Abogados.

E-Mail: dsolano@sbs.cr

Téléphone: (506) 4000 3322

www.sbs.cr